

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **15 (1897)**

Heft 253

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:
(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 8, 2^{te} Semester Fr. 3.
Fr. 2. — Ausland: Jährlich Fr. 12, 2^{te} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden, im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:
(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3.
Etranger: un an fr. 22, 2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Ercheit in der Regel täglich und wird mit den Abendzügen verschickt.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît, dans la règle, tous les jours, et est expédiée par les trains du soir.
Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Bei g. Oeserz Anträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.		Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.	

Inhalt — Sommaire

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce. — Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Tariftscheide des Zolldepartements. — Décisions sur l'application du tarif prises par le département fédéral des douanes. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — République argentine (fin). — Ausfuhr nach den Vereinigten Staaten. — Exportation aux Etats-Unis.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

Basel. 7. Oktober. Nr. 2420. Albert Veron, Firma Jourdain & Brown in Paris. Chemisiers anglais.
Graubünden. 6. Oktober. Nr. 272. Job. Hunger, Prinzipal der Firma gleichen Namens in Versam. Mehl & Spezereien.

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Le président du Tribunal du district de Lausanne, au détenteur inconnu des quatre certificats de dépôts ci-après, délivrés par l'Union vaudoise du Crédit, à Lausanne, à un ou de terme:

- N^o 6217, du 6 octobre 1873, de fr. 600. —;
- N^o 15446, du 21 avril 1879, de fr. 700. —;
- N^o 15959, du 13 novembre 1879, de fr. 700. —;
- N^o 16606, du 28 avril 1880, de fr. 600. —.

A l'instance de Louise Bovey, à Romanel, titulaire de ces dépôts, sommation vous est faite de produire ces titres au greffe du tribunal dans un délai de six mois, dès la présente insertion, faute de quoi l'annulation en sera prononcée.

Lausanne, le 6 septembre 1897.

(W. 84^e)

Le président: Dumur.

Folgende Werttitel der «Rheinthalischen Creditanstalt» in Altstätten sind verloren gegangen:

Obligation Nr. 109 von Fr. 2000, dat. vom 31. Dezember 1887 (ohne Couponbogen), lautend zu Gunsten von Jos. Sutter, jgr., Viehhändler, Schönengrund.

Sparkassaschein Nr. 3948 von Fr. 145, dat. vom 5. September 1890, lautend zu Gunsten der Viehversicherungsgesellschaft Rüthi.

Laut Beschluss des Bezirksgerichtes Oberrheinthal vom 28. Juli 1897 werden anmit die unbekannt Inhaber dieser Titel aufgefordert, dieselben innert der Frist von drei Jahren, vom Tage der ersten Publikation (7. August) an gerechnet, beim Präsidenten besagten Gerichtes vorzuweisen, widrigenfalls nach Ablauf dieser Frist die Amortisation ausgesprochen wird.

Altstätten, den 5. Oktober 1897.

(W. 100)

Die Bezirksgerichtskanzlei Oberrheinthal.

Folgende Kassascheine der «Sparkassa Altstätten» sind verloren gegangen:

Nr. 21,173 von Fr. 700, lautend zu Gunsten von Kehl, Barbara, geb. Thurberr, Rebstein;

Nr. 18,984 von Fr. 3663. 80, lautend zu Gunsten von Kehl, Joh. Hcb., Johanneses, Rebstein;

Nr. 17,266 von Fr. 400, lautend zu Gunsten von Höbener, Aug., Bäcker, Walzenhausen (ursprünglich Fr. 1650);

Nr. 15,003 von Fr. 238. 50, lautend zu Gunsten von Büchel, Alois, Alfö.s, v. Aug., Rebstein;

Nr. 16,207 von Fr. 800, lautend zu Gunsten von Zäch, Joh. Ant., v. Jos. Ant., Rietli-Oberriet.

Laut Beschluss des Bezirksgerichtes Oberrheinthal vom 28. Juli 1897 werden anmit die unbekannt Inhaber dieser Titel aufgefordert, dieselben innert der Frist von drei Jahren, vom Tage der ersten Publikation (7. August) an gerechnet, beim Präsidenten besagten Gerichtes vorzuweisen, widrigenfalls nach Ablauf dieser Frist die Amortisation ausgesprochen wird.

Altstätten, den 5. Oktober 1897.

(W. 99)

Die Bezirksgerichtskanzlei Oberrheinthal.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1897. 5. Oktober. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Compagnie Internationale des Wagons-Lits et des Grands Express Européens in Brüssel (eingetragen beim Handelsgericht Brüssel den 28. September 1888) hat in Basel mit dem 1. September 1897 eine Zweigniederlassung unter derselben Firma errichtet. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb von Eisenbahn-Schlafwagen, Restaurationswagen und Luxuszüge. Die Statuten datieren vom 4. September 1876 und wurden am 18. September 1888 revidiert.

Die Dauer der Gesellschaft ist auf 30 Jahre bestimmt. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig Millionen Franken (Fr. 25,000,000), eingeteilt in 50,000 Aktien von je Fr. 500. Die Aktien lauten auf den Inhaber oder auf den Namen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im «Moniteur Belge» in Brüssel und im «Schweizerischen Handelsamtsblatt» in Bern. Als Geschäftsführer für die Zweigniederlassung in Basel wurde ernannt der Inspektor Louis Wolf, von Ruswil (Luzern), wohnhaft in Basel. Geschäftslokal: Centralbahnstrasse 19.

Waadt — Vaud — Vaud Bureau de Rolle.

1897. 5. octobre. La raison C. Caillet, à Rolle (F. o. s. du c. du 3 novembre 1894, n^o 239, page 983) fait inscrire qu'elle n'exploite plus le Café du Commerce.

5. octobre. Le chef de la maison Eugène Vannod, à Rolle, est Jean-Marc dit Eugène Vannod, d'Orny, domicilié à Rolle. Genre de commerce: Exploitation du Café du Commerce, à Rolle.

Genf — Genève — Ginevra

1897. 4. octobre. Le chef de la maison John Rosset, à Genève, commencée le 18 mars 1894, est John-Rodolphe Rosset, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Camionnage et transports. Locaux: 71, Rue du Rhône, et 2, Place des Eaux-Vives. (Ancien commerce Marcuel.)

4. octobre. Le chef de la maison G. Wagner, à Genève, commencée le 23 août 1897, est Gottfried Wagner, d'origine bernoise, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Confections pour hommes, chemiserie et bonneterie. Locaux: 30, Rue Rousseau. (Ancien commerce Hess.)

4. octobre. Le chef de la maison Paul Maerky, à Genève, est Pierre-Paul Maerky, d'origine argovienne, domicilié au Grand-Lancy. Genre d'affaires: Graveur-décorateur-ciseleur. Bureau et atelier: 9, Place du Molard.

4. octobre. Le chef de la maison Jean Bédouret, à Genève, commencée le 20 juillet 1897, est Jean Bédouret, d'origine française, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Café-brasserie. Locaux: 13, Rue Coutance. (Ancien établissement Louis Aynié.)

Tariftscheide des eidgenössischen Zolldepartements

in den Monaten Mai/September 1897.

- Tarif-Nummer 13. Zollansatz Fr. 10. Kolanusseextrakt.
- Nr. 15. Zoll Fr. 8. Höllenstein (Silbernitrat)
- Nr. 482. Zoll Fr. 25. Postkarten, illustrierte.
- Nr. 714. Zoll Fr. 30. Nachtlüchtchen. Rollen aller Art für Möbelfüsse.

Décisions sur l'application du tarif

prises par le département fédéral des douanes dans les mois de mai/septembre 1897.

- Numéro du tarif 13. Taux du droit fr. 10. Extrait de noix de kola.
- N^o 15. Droit fr. 8. Pierre infernale (nitrate d'argent).
- N^o 482. Droit fr. 25. Cartes-correspondance illustrées.
- N^o 714. Droit fr. 30. Lumignons. Roulettes de tous genres pour pieds de meubles.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

N^o 9564. — 5 octobre 1897, 8 h. a.

The National Starch Manufacturing Company,
Covington et New-York (Etats-Unis d'Amérique).

DURYEAS'

Farine de blé, amidon de blé et amidon pour l'empesage du linge.

N^o 9565. — 5 octobre 1897, 8 h. a.

J. Ullmann, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).



Montres or, argent et métal; boîtes, cuvettes, mouvements, cadrans et étuis de montres.

N° 9566. — 5 octobre 1897, 8 h. a.

J. Ullmann, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

喊大

Montres or, argent et métal; boîtes, cuvettes, mouvements,
cadrons et étuis de montres.

N° 9567. — 5 octobre 1897, 8 h. a.

J. Ullmann, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

喊大

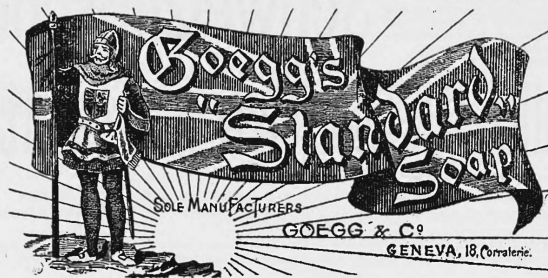
Montres or, argent et métal; boîtes, cuvettes, mouvements,
cadrons et étuis de montres.

N° 9568. — 5 octobre 1897, 9 h. a.

Goegg & Co, fabricants,
Genève (Suisse).

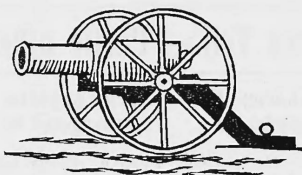
Produits pharmaceutiques et industriels.

N° 9569. — 5 octobre 1897, 9 h. a.

Goegg & Co, fabricants,
Genève (Suisse).

Savon de toilette.

N° 9570. — 6 octobre 1897, 8 h. a.

Georges-Pascal Bottazzo, négociant,
Marseille (France).Semoules, farines, issues, riz, légumes, produits
alimentaires et tourteaux.

Löschung. — Radiation.

La marque n° 9445, enregistrée pour montres, parties de montres,
étuis et leurs emballages, au nom de Achille Hirsch, à la Chaux-de-Fonds,
a été radiée le 6 octobre 1897, à la demande du déposant.

Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

Les relations commerciales de la République argentine avec la Suisse.

D'après la statistique fédérale du commerce, le mouvement général de l'importation et de l'exportation entre la Suisse et les Républiques de la Plata présente les chiffres suivants :

	1895 Fr.	1896 Fr.	Différence Fr.
Exportations de la Suisse	5,228,425	7,087,311	+ 1,858,886
Importations " " "	3,280,293	4,840,113	+ 1,559,820

Le commerce général direct de la Suisse avec ces pays, en progression à peu près constante depuis plusieurs années, est donc d'environ 12 millions de francs. Cela commence à compter. Il faut noter aussi que la Suisse, malgré l'importance toujours plus considérable des Etats de la Plata et notamment de la République argentine comme producteurs de matières premières, continue à leur vendre plus qu'elle ne leur achète. Je ne crois pas me tromper en supposant qu'elle est redevable de cette situation privilégiée, en partie du moins, à ses nombreux ressortissants établis dans ces pays, à leurs besoins, à leurs affinités et aux relations qu'ils tiennent à conserver avec la mère-patrie. Mais j'ai aussi le sentiment qu'il pourrait être tiré encore un meilleur parti de cette circonstance favorable.

Par les nombreuses demandes de renseignements que je reçois, il m'est facile de constater que l'intérêt de notre commerce se porte de plus en plus sur la République argentine. Il n'aura, certes, pas lieu de le regretter. La force des choses et son esprit de prévision l'y conduisent. Car ce n'est sûrement pas sans de vives inquiétudes qu'il a vu les Etats-Unis de l'Amérique du Nord s'entourer sous leur nouveau président de barrières douanières difficiles à franchir et qu'il observe les velléités manifestées par l'Angleterre, jusqu'ici le boulevard du libre-échange, de devenir, elle aussi, sous le couvert d'une union douanière avec ses puissantes colonies, un véritable pays de protection.

La dénonciation que cette puissance vient de faire de ses traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique en est un indice certain; mais c'est aussi un avertissement et une menace pour la Suisse et les autres pays qui entretiennent d'actives relations avec la Grande-Bretagne, c'est-à-dire pour le monde entier.

Les débouchés que la Suisse risque de perdre ailleurs, elle peut les retrouver en partie dans l'Amérique du Sud. Cela ne se fera pas en un jour, c'est évident, mais avec de l'intelligence et de la méthode et en s'y prenant à temps, elle y réussira. Dès l'origine de ma mission dans ce pays, j'ai émis quelques idées à ce sujet.

Dans un rapport adressé par la Chambre de commerce française de Buenos-Aires, en mai dernier, au chargé d'affaires de France en mission commerciale dans l'Amérique latine, je trouve l'indication suivante qui répond absolument à ma manière de voir :

« Au lieu de rester chez eux », dit ce rapport, « et de se borner à demander aux Consuls ou aux Chambres de commerce françaises de leur trouver des représentants, nos négociants feront bien de s'affranchir des intermédiaires et de faire leurs affaires eux-mêmes, en se mettant directement en rapport avec les consommateurs étrangers par le moyen de voyageurs munis de collections complètes d'échantillons et autant que possible, connaissant la langue du pays où ils ont à traiter ».

Le conseil est bon à suivre, pour nous aussi « car » ajoute le rapport « la clientèle sud-américaine, comme toute autre, veut être sollicitée; il faut se plier à ses goûts et à ses caprices et c'est à celui qui offre sa marchandise à se dérouter. »

C'est essentiel en effet. On objectera peut-être que cela coûte fort cher de faire voyager de l'autre côté de l'océan. Sans doute, mais ce qui dépasse-

rait les forces d'une seule maison, deux, six, douze peuvent l'entreprendre aisément. Rien ne les empêche de se syndiquer ou de s'entendre simplement dans ce but, surtout si elles ne sont pas concurrentes. Je connais des groupes de négociants français, allemands, anglais et autres qui opèrent de cette manière depuis de longues années, faisant voyager, entretenant ici des représentants et des dépôts à frais communs, et qui n'ont pas à se repentir.

Un voyageur de commerce qui fait une tournée d'Amérique, la première, en représentation de six maisons suisses — pour les articles les plus divers et avec d'excellents résultats — vient de me prouver que la chose est aussi praticable par nos négociants.

Que notre commerce, s'il veut, comme il paraît, prendre de sérieuses racines dans ces pays, ne néglige donc rien pour y parvenir; la légation sera toujours disposée à y collaborer dans la mesure du possible. Mais qu'il se pénètre bien de cette vérité, c'est que pour voir clair et juste, il faut voir par ses propres yeux. Jamais les rapports d'une légation ou d'un consulat, qui ne sont nécessairement que des esquisses et ne peuvent se perdre dans les détails, ne remplaceront pour un négociant les informations nettes et précises d'un agent spécial. C'est peut-être en première ligne à leurs représentants (agents ou voyageurs) commerciaux, qu'Anglais et Allemands doivent la situation prépondérante qu'ils ont acquise ici dans le commerce d'importation; les Français qui eurent le plus à souffrir de cette concurrence formidable s'apprennent de mettre à profit ces enseignements. La leçon doit nous servir, à nous aussi.

L'examen de nos principaux articles d'exportation donne lieu aux quelques observations qui suivent.

L'exportation des chaussures en cuir fines et des cuirs bruns et cirés continue à se relever. Elle atteint fr. 353 027 contre 244 792 en 1895. J'en ai indiqué les causes dans mon dernier rapport.

La montre est en forte reprise, dans tous les genres; son exportation dépasse fr. 930 000 contre 670 000 en 1895. Cette fois il y a concordance à peu près complète entre la statistique argentine des montres importées et celle de notre exportation. Le total des montres importées en 1896 dans la République argentine est évalué à fr. 1 125 000. Si l'on tient compte de la majoration habituelle à la douane de ce pays, les deux chiffres se couvrent absolument; ce qui prouve une fois de plus que la Suisse est seule à importer la montre dans la République argentine.

L'Amérique du Nord et l'Allemagne continuent à fournir la place de Buenos-Aires de pendules et réveils. Par-ci par-là on rencontre aussi la montre américaine bon marché; mais l'introduction de cet article demeure sans importance.

Il y a un nouveau recul à enregistrer dans l'exportation de nos machines: de fr. 305 000 en 1895, elle tombe à fr. 191 000. Elle se décompose comme suit: machines agricoles fr. 14 000, machines pour la menuiserie fr. 60 000 (83 000 en 1895); machines à trier pour la boulangerie, métiers pour tisser et machines pour le tissage fr. 20 000, autres machines fr. 96 000.

Dans plusieurs de mes précédents rapports, j'ai déjà indiqué ce qu'il y aurait à faire, à mon avis, pour donner un essor vigoureux à cette exportation en Argentine. Je n'ai rien à y ajouter. Encore une fois, si nos fabrications de machines désirent trouver ici un débouché de quelque importance, elles ne devront pas se contenter d'envoyer des prix-courants et des prospectus ou d'y chercher des représentants, n'ayant pour tout bagage que des prospectus et des prix-courants à présenter. Il faudra qu'elles se résignent à opérer sur consignment avec des maisons sérieuses ou, mieux encore, à créer des dépôts, après avoir étudié les besoins du pays, les types de machines préférés, etc. Dans tous les domaines, même dans celui de la navigation fluviale, il y aurait beaucoup à faire pour cette industrie.

Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Gornergrat-Bahn-Gesellschaft.

Die Herren Aktionäre der Gornergrat-Bahn-Gesellschaft, Sitten, werden hiermit zu einer

ausserordentlichen Generalversammlung

auf den

23. Oktober 1897, nachmittags 3¹/₄ Uhr,

im Bahnhofgebäude Olten, erster Stock,

zur Behandlung folgender Traktanden eingeladen:

- 1) Beschlussfassung betreffend Betriebsvertrag.
- 2) Mitteilungen über den Stand des Bahnbaues.

Gemäss Art. 13 der Statuten haben diejenigen Aktionäre, welche an der Generalversammlung teilnehmen wollen, ihre Aktien bis spätestens am 20. Oktober a. c. bis nach der Generalversammlung bei den nachbenannten Stellen zu deponieren.

in Basel:	beim Schweiz. Bankverein,
in Bern:	bei der Berner Handelsbank,
in St. Gallen:	beim Schweiz. Bankverein,
in Winterthur:	bei der Bank in Winterthur,
in Zürich:	beim Schweiz. Bankverein,

wogegen sie mit der Zutrittskarte eine einfache Quittung erhalten, gegen deren Rückerstattung die Titel nach der Generalversammlung wieder ausgeliefert werden. (OF3378)

Für die Stellvertretung wird auf den nämlichen Art. 13 der Statuten aufmerksam gemacht.

Sitten, den 6. Oktober 1897.

(871)

Der Verwaltungsrat.

Stadtgemeinde Luzern.

Rückzahlung von Obligationen

unseres 3¹/₂% Anleihe von Fr. 2,250,000 vom 18. März 1889.

Gemäss Anleihevertrag gelangen infolge der heute vorgenommenen Auslosung nachstehend verzeichnete 43 Obligationen auf den 31. Dezember 1897 zur Rückzahlung:

Nr. 18, 74, 85, 150, 175, 205, 283, 293, 344, 392, 468, 473, 527, 567, 596, 671, 675, 694, 757, 816, 921, 1030, 1043, 1052, 1063, 1078, 1079, 1256, 1353, 1387, 1474, 1555, 1631, 1648, 1821, 1864, 2045, 2054, 2137, 2139, 2162, 2176, 2217. (D L 415)

Die Rückzahlung dieser Obligationen erfolgt gegen Einlieferung der Titel und der nicht verfallenen Zinscoupons bei den in denselben bezeichneten Zahlstellen und es hört deren Verzinsung von genanntem Zeitpunkt an auf. Luzern, den 28. September 1897.

Für die städtische Finanzdirektion,

Der Finanzdirektor:

Ducoux.

(846)

Ecole cantonale d'agriculture.

Cours agricoles à Lausanne.

Semestre d'hiver 1897/98.

Les cours commenceront le jeudi, 4 novembre prochain et se termineront le 19 mars 1897; ils sont publics et gratuits; les étrangers y sont admis au même titre que les ressortissants du canton. (O 1292 L)

Les jeunes gens qui désirent être reçus en qualité d'élèves ou d'auditeurs devront être âgés au moins de 16 ans dans l'année et produire, lors de l'inscription, les pièces suivantes:

- a. leur acte de naissance;
- b. un certificat de vaccination;
- c. leur carnet scolaire ou un témoignage d'études.

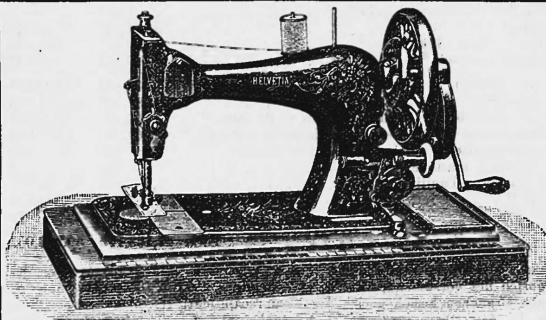
Les inscriptions seront reçues au bureau du directeur au Champ-de-l'Air jusqu'au 26 octobre.

Le programme détaillé des cours et les conditions d'études seront adressés à toute personne qui en fera la demande franco à la direction.

Lausanne, le 20 septembre 1897.

(865^b)

La Direction.



Genève 1896: Médaille d'argent.

Fabrique suisse de machines à coudre „HELVETIA“ Lucerne. (1087)

Machines pour familles et ateliers, Installations pour force motrice.

Nos machines sont construites de matières brutes de premier choix et ajustées scrupuleusement.

Où l'on ne connaît pas nos représentants on est prié de s'adresser directement à la fabrique.

Nous cherchons partout de bons représentants.

Les membres de l'association dite

Compagnie des Wagons-Réservoirs du Midi

sont convoqués en assemblée générale à Genève, au siège-social, dans les bureaux de M. E. L. Schött, Rue de la Corrairie, 14, à Genève, pour le samedi, 30 octobre 1897, à 2 heures après-midi.

Ordre du jour:

- 1° Rapport de l'administrateur délégué.
- 2° Modifications aux statuts.
- 3° Nomination d'administrateurs.
- 4° Propositions diverses.

L'administrateur délégué:

Ch. Hauptmann.

(872^a)

Beneficium inventarii

über die Verlassenschaft der unlängst in Horw verstorbenen Frau Nanette Brunner, geb. Pfyster sel., heimatrechtig in Emmen, auf Verlangen der Erben, ausgekündigt mit folgenden Fristen:

- 1) Für Eingaben auf der Gerichtskanzlei in Malters bis und mit dem 24. Oktober nächsthin.
- 2) Für Anfertigung des amtlichen Güterverzeichnisses bis und mit dem 7. November künftighin
- 3) Für Ausschlagung der Erbschaft bis und mit dem 21. November daraufhin.

Massakurator: Herr Bezirksrichter Kaspar Mattmann in Horw. Malters, den 5. Oktober 1897.

Der Vice-Gerichtspräsident: Joh. Bühlmann.

Der Gerichtschreiber: Sleg. Krumenacher.

(868)

Commune de la Chaux-de-Fonds.

Remboursement d'obligations des emprunts 1885 et 1890.

Sont sorties au tirage au sort:

10 obligations à fr. 1000 chacune:

Emprunt 1885: n^{os} 29, 44, 76, 92, 200, 309, 470, 516, 547, 586,

2 obligations à fr. 1000 chacune:

Emprunt 1890: n^{os} 574, 779.

Le remboursement de ces titres s'effectuera le 31 décembre 1897 aux domiciles indiqués sur les titres et les coupons. (H 2529 C)

On rappelle que les obligations, ci-après n'ont pas encore été présentées au remboursement:

Emprunt 1856: n^{os} 275, 289, 434, remboursables dès le 1^{er} juillet 1897.
» 1860: n^{os} 239, 242, » » » 15 mars 1897.
» 1884: n^{os} 374, 375, » » » 30 juin 1897.

L'intérêt de tous ces titres cesse de courir dès la date de remboursement. La Chaux-de-Fonds, le 30 septembre 1897.

Le Directeur des Finances:

Ch^e Willeumier.

(868^a)

Schlussruf.

(Nach § 9 des Gesetzes über Rechnungsriefe und Bekanntmachungen von Bevogteten.)

An Schmidt, Sebastian sel., Architekt, von Glarus, in sein Haus.

Die Schuldpflicht für die Erben und Rechtsnachfolger des Verstorbenen hört vier Wochen nach erfolgter Publikation des Schlussrufes auf, sofern die Rechnungseinlage innerhalb dieses Termins unterlassen worden ist. Glarus, den 7. Oktober 1897.

Regierungskanzlei des Kantons Glarus:

B. Trümpy.

(870)

Aktien-Umtausch.

Die Interimsscheine für die neuen Aktien werden nach Leistung der Vollaufzahlung bei den bezüglichen untenverzeichneten Subskriptionsstellen vom 1. Oktober d. J. an gegen definitive Titel umgetauscht.

In Lichtensteig, St. Gallen und Rorschach: an unserer Kassa,

» Winterthur: bei der Tit. Bank in Winterthur,

» Zürich: » » » Eidgenössischen Bank,

» » » Schweizerischen Kreditanstalt,

» dem » Schweizerischen Bankverein,

» » » Schweizerischen Bankverein,

» der » Basler Handelsbank,

» den HH. Zahn & Co.,

» Glarus » der Tit. Bank in Glarus. (Ma 4190 Z)

Der Umtausch hat bei derjenigen Stelle stattzufinden, welche die Einzahlungen bescheinigt hat. Lichtensteig, den 30. September 1897.

Toggenburger Bank.

Der Direktor: Michel.

(850^a)

Eme Malzfabrik sucht für den Kanton Bern einen bei der Brauerkundschaft gut eingeführten (Worms 612)

Vertreter.

Offerten unter W. G. an Rudolf Mosse, Frankfurt a. M. (867^a)



Dépôt d'Aciers Anglais
Limes Scies Outils
J. H. BENKER. BIENNE